Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602010-DE

2026-02-010
Séance du Mardi 10 Février 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	2
Absents excusés	1
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le quatre Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusées ayant donné procuration : Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile à Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme DENIS Alexandra à M. SOURDRIL Guillaume
Excusés : M. MAQUIGNEAU Eric

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. BOINET Philippe

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	18	0	0	

2026-02-010 – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNE ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition du responsable du service de gestion comptable de GUICHEN, un état de demandes d'admissions en non-valeur sur le budget commune a été envoyé.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602010-DE

Il correspond à des titres de recettes émis de 2021 à 2022.

Montants

Etat 7925060615
Propositions admissions en non-valeur (6541)
21 titres de recettes émis 520.15 €

- Vu le code des collectivités territoriales
- Vu le décret n° 62-1587 portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu les états de demandes d'admissions en non-valeur transmis par le receveur
- Considérant que le trésorier municipal a justifié des diligences règlementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers sont soit insolvables, soit le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils des poursuites,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes ci-dessus présentés, soit un montant total de 520.15 € € représentant deux exercices budgétaires

- autorise Monsieur le maire à effectuer les mandats correspondants. Les crédits seront prévus au budget primitif 2026 :

6541 520.15 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)